



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 8 janvier 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Sécurité routière Bilan et programmation des contrôles routiers

#### **Bilan de la semaine du 1<sup>er</sup> au 5 janvier 2018 :**

Durant cette semaine, les forces de l'ordre ont réalisé **221 contrôles routiers** à l'occasion desquels **380 infractions** ont été relevées, dont **28 alcoolémies**.

**187 excès de vitesse ont, par ailleurs, été enregistrés.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **24 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **49 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Le préfet en appelle au civisme et à la responsabilité de chaque usager de la route. La sécurité de tous implique le respect des règles du code de la route et une conduite adaptée aux conditions extérieures (état de la route, trafic, conditions météo, etc.).

#### **Quelques règles essentielles de sécurité**

- Adaptez votre vitesse aux circonstances : lieux traversés, conditions de circulation et conditions climatiques, état de la chaussée, chargement du véhicule, état des pneus.
- La distance d'arrêt augmente avec la vitesse. Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépendra de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.
- Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité. Sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.
- Redoublez de vigilance la nuit. Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. A 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.

## **Programmation de contrôles routiers**

Du 8 au 14 janvier 2018, les forces de l'ordre poursuivront les contrôles routiers.

Parmi ceux-ci, certains se dérouleront aux dates et lieux suivants :

08/01 : RN102 entre Saint-Didier-sous-Aubenas et Vals-Les-Bains  
Guilherand-Granges

09/01 : RD 86 entre le Pouzin et La Voulte-sur-Rhône

10/01 : RD 104 entre Saint-Etienne-de-Boulogne et Vesseaux  
Privas  
Coux

11/01 : RD 533 entre Vogüé et Pradons  
RN 102 entre Saint-Etienne-de-Fontbellon et Labégude  
Guilherand-Granges

12/01 : RN 102 entre Saint-Pons et Saint-Germain  
Veyras  
Privas

13/01 : RD 82 entre Davézieux et Serrières

14/01 : RD 86 entre Le Teil et Saint-Just-d'Ardèche

### **Contacts presse :**

Cabinet du préfet – Pôle communication interministérielle

Téléphone : 04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09

Télécopie 04 75 66 50 93

Courriel : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)

